



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 34747

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur les commissions et instances consultatives ou délibératives françaises. Le Premier ministre a annoncé, dans le cadre du programme de modernisation de l'action publique, la suppression de 100 commissions administratives. Elle lui demande de bien vouloir préciser la mission, le budget alloué, et le nombre de personnels du Conseil national du paysage.

Texte de la réponse

Organisme consultatif auprès du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le Conseil national du paysage (CNP) est chargé d'accompagner de son expertise la définition, la mise en oeuvre et l'évaluation de la politique des paysages en France. Il peut, en outre, être consulté sur des projets de textes législatifs et réglementaires ayant une incidence sur les paysages. Ses membres sont nommés par le ministre en charge de l'environnement. Le CNP ne dispose pas pour son fonctionnement de financements particuliers, ni de mise à disposition de fonctionnaires et son secrétariat est assuré par le bureau des paysages et de la publicité au sein de la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages. Depuis la mobilisation des ateliers thématiques de ce Conseil dans le cadre du Grenelle de l'environnement en 2009, puis lors de l'élaboration du décret n° 2012-118 d'application de la réglementation de la publicité en 2010, il n'a pas été mobilisé en 2011 et 2012. Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, le ministère souhaite faire évoluer le CNP. Il est ainsi envisagé d'intégrer le CNP au sein de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP), et de créer une formation spécialisée dite « du paysage et du cadre de vie » qui puisse être saisie sur des questions relevant de la préservation, de la gestion ou de l'aménagement des paysages du quotidien. Cette intégration permettra de s'appuyer sur l'expérience de fonctionnement de la CSSPP et ainsi de doter le ministère d'une véritable instance de conseil et d'expertise capable d'éclairer le ministre sur des sujets à enjeux nationaux ayant une incidence sur les paysages.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34747

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8093

Réponse publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10610